

Notation des PME : du glaive du score bancaire à la balance de l'auto-notation

L'existence et surtout le mode de fonctionnement du *scoring* bancaire sont sans doute insuffisamment connus dans le monde des PME. C'est pourtant un instrument essentiel qu'utilisent les banques pour accepter ou refuser leurs concours, tant court terme de trésorerie que long-moyen terme d'investissement.

1. Pourquoi l'expert-comptable et son client PME devraient-ils s'intéresser de près au *scoring* bancaire ?

Trois bonnes raisons rendent le *scoring* incontournable pour l'expert-comptable :

- la matière première du *scoring* est la liasse fiscale : il importe donc d'anticiper l'impact des options et choix qui président à sa préparation et à sa production ;
- le *score* bancaire induit par cette liasse conditionne l'accès au crédit de son client : un *score* défavorable peut mener à un renchérissement ou à une remise en cause partielle ou totale des crédits consentis, au risque de mettre en cause la pérennité même de l'entreprise ;
- le *score* constitue également un indicateur synthétique majeur pour le devoir d'alerte et la prévention des difficultés.

Résumé de l'article

L'accès au crédit de la PME (en volume et en coût) peut être fortement pénalisé ou compromis par la notation dont les bilans fiscaux font l'objet par ses partenaires financiers et business : Banque de France, banques, assureurs-crédit et crédit managers de ses fournisseurs... L'enjeu est amplifié par le contexte économique et prudentiel durci que nous connaissons. Pour anticiper l'éventuel impact négatif de la "note fiscale exogène" du banquier et préparer la négociation de crédit, une bonne pratique est ici proposée, qui consiste à calculer une "note économique endogène" prenant en compte des revalorisations et des retraitements qualitativement justifiés. Cette approche, en fait inspirée des méthodes d'évaluation de l'entreprise, est source de nouvelles missions récurrentes à valeur ajoutée, y compris de développement stratégique ou de prévention des difficultés.

Le durcissement du contexte économique et bancaire

L'environnement rend l'accès au crédit de plus en plus problématique pour les PME¹ :

- la crise économique et le renforcement de la concurrence fragilisent les entreprises, dégradant le plus souvent la qualité de leurs comptes alors même que s'accroît leur besoin d'être accompagnées par leurs banques ;
- les banques voient leurs capacités d'interventions réduites par les nouvelles règles prudentielles Bâle 3.

Écoutons les banquiers eux-mêmes : « *Bâle 3 devrait transformer en profondeur la relation entre les entreprises et leurs banques* » ; il faudra « *segmenter les clients Entreprises (...) selon leur rating (interne, externe) et des facteurs de risques estimés, et développer la connaissance client (...), ce qui devra*

1. Selon l'AFP citant la Banque de France (16 janvier 2013), « Parmi les PME ayant demandé un crédit de trésorerie au quatrième trimestre 2012, seules 62 % l'ont obtenu, quand 86 % de celles qui ont sollicité un crédit d'investissement ont été satisfaites » (cité par Alain Cloche, *Vigie Voltaire*) ; selon le baromètre KPMG-CGPME sur le 4^e trimestre 2012, « 71 % des PME déclarent connaître au moins une mesure de durcissement de la part de leur banque (contre 66 % en septembre). Ce sentiment est même partagé par 82 % des PME ayant besoin de financer leur exploitation et 80 % de celles qui ont besoin de financer des investissements » (relayé par la lettre du Centre des Professions Financières).

2. Document de travail au printemps 2012 du Club Établissements financiers et assurances de la DFCEG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).

3. Pour des développements plus complets, voir "PME : comprendre sa notation bancaire, se l'approprier et gérer ses relations avec la banque", par la CCEF (Compagnie des Conseils et Experts Financiers), Revue Fiduciaire Comptable, janvier 2011.



Par Patrick SENICOURT,
Membre de la CCEF
(Compagnie des conseils
experts financiers),
ancien Professeur ESCP-Europe,
Président de NOTA-PME SAS

entraîner une meilleure transparence et une meilleure communication des entreprises »².

Si donc l'usage du *score* de l'entreprise par la banque a vocation à se renforcer, il devient plus important que jamais d'en comprendre la genèse, et de se donner les moyens de relativiser ce *score* s'il s'avère ne pas représenter la réalité économique actuelle et à venir de l'entreprise.

L'état des lieux

La notation des entreprises est un mécanisme divers, diffus, assez opaque. Nous en résumons ici l'essentiel³.

■ Scoring, rating, cotation, notation : une terminologie imprécise ?

La terminologie n'est pas strictement établie. *Scoring* et *rating* viennent évidemment du monde anglo-saxon. La Banque de France utilise plus volontiers le vocable de cotation. La notation est sans doute le terme le plus générique, bien que fortement connotée depuis quelques temps par la sulfureuse image des agences de notation (même si elles œuvrent sur des problématiques de grandes entreprises ou de pays, qui sortent du champ de cet article).

■ Qui note ?

La PME a la "grande chance" d'être notée par de multiples acteurs.

• La Banque de France

Le système de cotation de la Banque de France concerne les entreprises de plus de 750 000 € de CA, ou qui ont un encours de crédits accordés de plus de 380 000 € (ce qui ne représente guère plus de 20 % des entreprises en France). L'échelle de notation comporte 13 positions, du meilleur au pire : 0, 3++, 3+, 3,

4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9, P. Un pivot est essentiel : le passage de la note 3 à la note 4+. Jusqu'à 3, la créance peut être apportée en garantie d'un refinancement de la banque auprès de l'Euro-groupe. La note 4+ (et au-delà) la prive de cette possibilité⁴. On constate à cette occasion que ces notes sont mathématiquement "discrètes", et non continues. Comme il sera vu plus loin, il est impossible d'anticiper les raisons et la sensibilité du passage d'un cran à un autre.

Il convient de noter que la cotation des entreprises par la Banque de France est confidentielle, couverte par le secret bancaire : seule l'entreprise peut y avoir accès, ce qui rend impossible toute comparaison. En revanche, cette cotation est diffusée auprès de toutes les banques qui adhèrent au FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises), et qui l'utiliseront en complément de leur propre notation pour conforter leur appréciation du risque représenté par ses clients.

• Les banques

Chaque banque a élaboré son propre système de notation, en fonction de ses propres objectifs de marché et de son expérience notamment de segmentation sectorielle ou géographique. Elles y sont au demeurant tenues depuis les règles de Bâle 2, et leur système est contrôlé par les régulateurs bancaires nationaux (qui se trouve être la Banque de France pour notre pays...). Ainsi, une entreprise aura autant de notes différentes qu'elle aura de banquiers, ce qui ne contribue pas à clarifier la notion de *scoring*. C'est en outre un argument supplémentaire pour la multi-bancarisation de l'entreprise : elle peut ainsi accroître ses chances d'être mieux cotée dans l'une ou l'autre de ses banques.

Tout comme pour la Banque de France, seule l'entreprise a droit d'accès à sa note (mais depuis peu de temps⁵).

• Les assureurs-crédit

Le marché français de l'assurance-crédit est très largement dominé par trois acteurs : Atradius, Coface et Euler-Hermès. Comme les banques, chacun a développé un système d'appréciation du risque de défaut, afin de garantir ses clients fournisseurs de la PME. Ici aussi, les systèmes ne présentent aucune homogénéité. Seule l'entreprise peut consulter sa note (outre évidemment le client de l'assureur-crédit qui paye pour en disposer).

• Les credit-managers

Les services financiers d'entreprises d'une certaine taille ont les moyens de se doter de cette fonction de gestion du risque clients (et de plus en plus du risque fournisseurs, autre évolution potentiellement préjudiciable à la PME), le plus

souvent en ayant recours aux assureurs-crédit, mais également en développant leur propre système interne de *scoring*. Ils disposent également du *score* AFDDC, du nom de leur association professionnelle (Association Française des Credit Managers et Conseils).

La technique : comment ça marche ?

Comment la note d'une entreprise est-elle générée ? Il faut bien conserver à l'esprit la finalité : la mesure d'une probabilité de défaut (il s'agit donc fondamentalement d'une note "à charge") que peut présenter une entreprise au vu essentiellement de ses liasses fiscales.

La note prédictive de défaillance, généralement fondée sur le "Z-score" introduit par Altman⁶, s'appuie sur la méthode statistique de l'analyse discriminante. En bref, on part de deux populations d'entreprises : les "défaillantes" et les " survivantes " (un abus de langage évoque les "saines"). Chaque entreprise est appréhendée par un jeu de ratios financiers prédéterminés (sensés n'être pas corrélés). La mécanique de l'analyse discriminante permet de dégager la combinaison pondérée des ratios la plus efficace pour décider si le score d'une entreprise soumise à ce "détecteur" appartient probablement au groupe des défaillantes ou des survivantes.

Avant même que d'évoquer les limites intrinsèques d'un tel dispositif, on imagine bien qu'il va mener à deux situations :

4. Il est à noter que cette règle a été momentanément assouplie à la demande de la Médiation du crédit en 2008-2009 : la garantie était alors recevable avec la note 4+, la note 4 (et au-delà) n'autorisant plus cette garantie.

5. Loi "Brunel" l n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 : Article 1 : Le délai de rétractation en matière de crédit ne pourra être inférieur à 60 jours. Sur demande de l'entreprise, l'établissement de crédit doit expliquer la réduction ou l'interruption du crédit. Article 2 : Les banques doivent expliquer à l'entreprise, sur sa demande, la notation qui lui est attribuée. Ces informations ne peuvent pas être délivrées à un tiers.

6. Edward Altman (septembre, 1968). "Financial Ratios, Discriminant Analysis and the Prediction of Corporate Bankruptcy". Journal of Finance: 189-209.

7. Deux articles de l'auteur sont parus récemment dans la Revue Banque qui ont vocation à sensibiliser la sphère bancaire et financière à la problématique d'une "juste notation" : "Notation des PME : vertus et limites" (décembre 2012) et "Notation des PME : de la sanction à la pédagogie" (janvier 2103).

un score qui ne fera pas de doute (franchement bon ou franchement mauvais), ou un score intermédiaire (médiocre). C'est précisément dans ce second cas que l'entreprise risque d'être injustement sanctionnée ("fausse défailtante"), ou peut-être abusivement soutenue ("fausse survivante"). Dans tous les cas, les deux parties prenantes sont victimes du système. Et nous ne sommes pas devant des cas marginaux : notre longue expérience de la notation nous permet d'estimer à 20-30 % la proportion des entreprises appartenant à cette "zone grise" potentiellement victimes d'une notation inappropriée.

Les limites de la notation : fiabilité, hétérogénéité, non comparabilité

Cette mécanique est conceptuellement puissante et intellectuellement séduisante. Cependant, à y regarder de près, elle présente nombre d'inconvénients et de limites. Sans reprendre les détails déjà développés par ailleurs⁷, nous retiendrons ici notamment :

- la matière première que sont les liasses fiscales n'appelle théoriquement aucune contestation ; si ce n'est qu'elles ne sont pas toujours transmises de manière intégrale, en particulier au niveau des annexes qui comportent des données pouvant impacter fortement la note d'une entreprise (à supposer d'ailleurs que les retraitements correspondants soient effectués par tous les systèmes de notation...) : singulièrement les comptes d'associés, les engagements de crédit-bail et les effets escomptés non échus.

Abstract

Access to credit for SMEs may be penalized or challenged by the way tax balance-sheets are appraised by business partners and credit institutions: Banque de France, banks, credit insurers, and credit managers of suppliers. The problem is made worse by the current economic and prudential context to anticipate the potentially negative impact of an "external tax rating" and get ready for a credit negotiation, a "best practice" is proposed in this article, to determine an "internal economic rating", taking account of revaluations and economically justified adjustments. This approach stems from the techniques of business valuations and may be a source of value-adding recurring services for strategy and to prevent business failures.

Dès lors, si les données d'origine sont hétérogènes, que penser de la fiabilité statistique de la fonction du score, et de la comparabilité d'une entité donnée avec les autres ?

- comme il sera vu plus loin, les données fiscales ne représentent pas toujours parfaitement la réalité économique de l'entreprise ; certains postes peuvent être sous-évalués (valeur nette d'immobilisations corporelles bien inférieure à leur valeur d'usage ou de marché), ou omises (actifs incorporels) ; l'indépendance des exercices peut aussi affecter profondément la note : un règlement important parvenant quelques jours après la clôture modifiera significativement les ratios de délais de règlement client et de liquidité ; il sera vu plus loin la manière de contrecarrer ces difficultés au moyen de correctifs justifiés ;

- chaque organisme financier a élaboré sa propre méthode et son propre mix de ratios pondérés, à partir essentiellement des données dont il dispose, celles de sa propre clientèle. Les spécificités de cette dernière (secteurs d'activité, taille, localisation...) font qu'une entreprise multi-bancarisée⁸ sera notée plus ou moins (dé)favorablement.

Ainsi, cet instrument de *scoring* doit-il être vu sous un double aspect :

- du point de vue du banquier, il est un instrument de protection du risque de défaut : il est essentiellement défensif ;
- du point de vue de l'entreprise, il a fonctionné jusqu'à présent comme une sanction qui peut parfois s'avérer injustifiée.

Or, compte-tenu des enjeux de survie et de développement, la PME, et ses conseils, sont fondés à espérer la voir jugée au moyen d'un instrument de mesure présentant les caractéristiques de fiabilité habituellement prônés par les scientifiques :

- valide, car représentant correctement l'objet observé : cette qualité ne peut évidemment pas être respectée si des données majeures sont indisponibles en entrée ;
- fidèle, car exempt d'erreurs accidentelles : on ne peut espérer d'un algorithme mathématique aveugle qu'il ne classe injustement, parfois, des entreprises dans la catégorie "risquée" ;
- sensible, car faisant varier le résultat en fonction de faibles différences des données de base : cet objectif ne peut être atteint avec des systèmes de notation fondés sur un faible nombre de classes, le passage d'une classe à l'autre nécessitant des différentielles significatives.

Ces limites (et bien d'autres encore telle que par exemple l'opacité des dispositifs) légitiment grandement les démarches d'auto-notation préconisées ici, permettant de constituer un système de relativisation et donc de défense de la PME dans la relation banque-entreprise, très asymétrique au détriment de l'entreprise.

2. Que peut faire l'expert-comptable pour aider son client à rééquilibrer l'asymétrie banque-entreprise ?

La notation des organismes financiers existe donc. C'est une institution qu'il serait vain de vouloir contester. Mais, dans le même temps, elle peut constituer un danger pour la PME. Dès lors, que faire pour aider l'entreprise à s'en défendre ?

Préparer en amont une note endogène puis économique, contradictoires voire opposables à la note exogène

La réponse est finalement simple : construire, alimenter, argumenter et défendre une note endogène, fiable, générée par l'entreprise et acceptée par ses partenaires financiers⁷ qui pourront la comparer à leur propre note exogène. L'objectif est de tenter de leur faire réviser leur propre note en fonction de l'argumentation de l'entreprise et des faits nouveaux dont elle peut faire état⁹.

La démarche d'auto-notation suggérée ici s'opère en deux grandes étapes¹⁰.

■ 1. La "note endogène fiscale"...

L'entreprise commence par s'auto-noter sur la base de sa liasse fiscale, ce qui lui permet d'anticiper le niveau (bon, médiocre ou mauvais) de la note exogène qui lui est sans doute attribuée par ses partenaires financiers. Car évidemment,

8. Ce qui est recommandé dans une logique bien comprise de diversification et de mise en concurrence de ses sources bancaires.

9. La Banque de France affirme que cette possibilité existe : « La cotation fait l'objet d'une actualisation chaque fois que des informations nouvelles significatives sont portées à leur connaissance » (*La cotation Banque de France - Guide de référence 2011*). Même sans engagement ferme de même nature de la part des autres banques, on peut faire l'hypothèse qu'elles puissent faire preuve de la même souplesse.

10. Nous nous référons ici aux développements d'un article précédent : "Du "bilan fiscal" au "bilan économique" : vers plus de relief dans les comptes annuels", Patrick Séricourt, *Revue Française de Comptabilité*, septembre 2012.

les mêmes causes produisant les mêmes effets, la note endogène ne sera sans doute pas fondamentalement différente de la note exogène, en dépit des limites et imperfections de cette dernière pointées en première partie de cet article.

Dès lors, en interne, l'analyse sans concessions des points faibles (sans bien sûr négliger les points forts) permet à ce stade d'expliquer la note endogène et de préparer :

- des arguments pour justifier les points défendables ;
- une réflexion sur les actions à engager pour redresser ceux qui constituent des facteurs critiques.

Deux cas peuvent alors se présenter :

- la situation paraît défendable : il convient donc de préparer sérieusement le rendez-vous avec le banquier ;
- la situation est trop mauvaise pour avoir une chance d'obtenir gain de cause : il est sans doute inutile de solliciter un tel rendez-vous risquant fort de se solder par un échec, mais plus urgent de s'attaquer à des mesures de redressement.

■ 2. ... devenant une « note endogène économique », et donc meilleur indicateur de la situation réelle de l'entreprise

On l'aura compris : l'objectif est de défendre le dossier et de pouvoir démontrer que la situation et les perspectives sont meilleures que ce que suggère la note générée sous contrainte des règles comptables et fiscales. Et ainsi faire bouger les lignes... de crédit.

Pour cela, il paraît judicieux de compléter le bilan fiscal pour présenter un bilan économique¹⁰. Il s'agit simplement d'apporter des correctifs chiffrés et justifiés de manière narrative. Le format suggéré permet de clairement comparer les comptes annuels avant et après correctifs, offrant au lecteur une perception de l'ampleur relative de ces correctifs, leur pertinence et l'impact qu'ils peuvent avoir sur les équilibres de rentabilité et de structure de l'entreprise.

Evidemment, la note devenue "économique" s'en trouvera affectée, le plus souvent favorablement, mais de manière parfaitement explicitée. C'est à n'en pas douter l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes, qui pourront ainsi disposer d'une image économiquement plus réaliste de la situation de l'entité analysée : l'entreprise elle-même bien sûr, mais également ses financeurs qui disposeront ainsi d'un "tableau clinique" beaucoup plus complet pour alimenter et relativiser leur appréciation du risque, évitant ainsi de perdre un client par un excès de prudence mal documenté.

Il s'agit bien là d'une réponse à leurs attentes évoquées précédemment d'une « meilleure transparence et d'une meilleure communication des entreprises ».

Donnons la parole à un spécialiste du domaine¹¹ : « La communication financière est plus qu'un outil défensif. L'entreprise pourra gagner en agressivité non seulement avec ses financeurs, mais également avec ses clients et fournisseurs. Et surtout, l'impact sur la concurrence peut être précieux. (...) La communication avec le banquier doit être avant tout préventive. Ainsi, dans les périodes difficiles, le jugement des parties sera au pire interrogatif, au lieu d'être franchement négatif. Puis, quand revient le soleil (même voilé), le démarrage est instantané ».

Au total, l'auto-notation est bien une démarche de communication transparente de l'entreprise vers la banque pour rééquilibrer un dispositif de notation opaque qui lui est parfois opposé sans plus d'explications.

Partir des clignotants d'alerte pour engager des missions de progrès

L'identification des facteurs source de dégradation des notes endogènes (fiscale comme économique) sera également l'occasion pour l'expert-comptable de proposer à son client des missions d'accompagnement pour les améliorer.

En guise de conclusion : la belle histoire d'un chef d'entreprise

« Comment l'auto-notation nous a sauvés... »

Alerte rouge : on nous coupe l'oxygène financier au prétexte que notre note est dégradée

Je dirige une PME. Ma banque m'annonce brutalement qu'elle nous supprime son autorisation de concours court terme, avec des justifications qui ne brillent pas par leur clarté. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, notre fournisseur

principal refuse dorénavant de nous livrer, sauf à régler "au cul du camion", au prétexte que son assureur-crédit a dégradé notre note.

J'avais bien entendu parler de ces notations, mais je ne m'en étais pas vraiment préoccupé.

Le réflexe premier : qu'en pense mon expert-comptable ?

Que faire ? J'appelle mon expert-comptable. Il enquête. Il m'explique alors que ma note Banque de France est passée de 3 à 4+ (j'ai eu le tort de négliger son courrier d'information). Du coup, nous devenons un "mauvais risque", qui pétrifie la banque. Et en plus, nous appartenons au secteur du BTP qui n'a pas l'image d'une santé économique florissante par les temps qui courent...

Il faut faire front. Mon expert-comptable me fait découvrir la Médiation du crédit qui peut sans doute nous aider. Mais pour mettre toutes les chances de notre côté et peut-être faire plier nos interlocuteurs financiers, mieux vaut leur présenter un dossier fortement étayé.

Il me propose une mission d'auto-notation. Notre "note fiscale" s'avère en effet bien peu encourageante : 4,8/10. Pas même la moyenne cette année, alors que nous étions à 5,4/10 l'an dernier. Le banquier aurait-il raison ?

Et le diagnostic nous explique pourquoi : une rentabilité en berne, des stocks et un crédit clients qu'on peine à financer, des dettes long-moyen terme supérieures aux fonds propres...

Mais mon expert-comptable m'aide à relativiser : nous commençons à réévaluer plusieurs postes du bilan, notamment notre entrepôt presque amorti inscrit à une valeur "historique" ridicule par rapport à sa valeur de marché, et aussi la valeur de notre marque. Ce qui

11. Dominique Chesneau : "Comment maîtriser ses risques financiers ?", Revue de la DFCG Echanges, septembre 2012.

renforce du coup nos fonds propres et notre capacité d'endettement. Et il me rappelle qu'un gros contrat a finalement été signé quelques jours après la clôture du bilan, ce qui change tout en termes de rentabilité. La "note fiscale" devient "note économique", beaucoup plus présentable : 5,5. Nous allons peaufiner l'argumentaire, et préparer le rendez-vous de la dernière chance.

Un rendez-vous serré, mais efficace

Quelques jours plus tard, mon expert-comptable m'accompagne chez mon banquier. La négociation est serrée, mais il se détend progressivement : il pense pouvoir utiliser notre argumentaire face à sa hiérarchie et au Comité des risques pour faire rehausser notre note. Et peut-être même accroître le concours court terme. La confiance est rétablie.

Il nous encourage d'ailleurs vivement à le tenir régulièrement informé des révisions de correctifs et de leur impact sur notre auto-notation, pour éventuellement réviser leur note interne (même s'il ne s'y engage pas...). Rendez-vous est pris également avec l'assureur-crédit de notre principal fournisseur. Nous devrions parvenir au même dénouement.

L'alerte aura été chaude

Et je crois que nous aurions pu éviter de passer si près du gouffre si j'avais pu mettre en œuvre plus tôt cette démarche d'auto-notation. En conséquence de quoi j'ai pris deux résolutions, qui m'apparaissent désormais de bonne pratique :

- demander à mon expert-comptable de sortir notre bilan très vite après la clôture de l'exercice : autant regarder au plus tôt la réalité en face, et peut-être prendre des options qui ne contribuent pas à dégrader notre note ;
- me faire accompagner dans la mise en œuvre des préconisations qu'il me propose pour résorber nos faiblesses pointées à l'occasion de cet exercice d'auto-notation, car c'est encore la meilleure façon d'améliorer notre note et renforcer notre crédibilité vis-à-vis des financeurs. ■



LA BOUTIQUE
D'EXPERTS-COMPTABLES SERVICES

MISSION D'ÉVALUATION - GUIDE PRATIQUE

Appliquer une méthodologie pour réussir vos missions d'évaluation

Ce guide pratique présente la méthodologie et les outils pour réaliser des missions d'évaluation des entreprises. Réalisé avec le concours de la FFEE, la CNCC, la CCEF, la SFEV et A3E Lyon, il rassemble toutes les étapes de la démarche depuis l'acceptation de la mission jusqu'à l'émission du rapport.

À commander dès maintenant sur WWW.BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

20,00 €

